

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 24 juillet 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 24^e jour du mois de juillet 2023, à 19 h 30 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun et Marie-Pierre Labelle, messieurs les conseillers Daniel Morin et Jean-François Paradis. Sont absents madame la conseillère Martine Giroux et monsieur le conseiller Vincent Guillot. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière est également présente.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Motion de remerciement – PLUmobile
2. Adoption du paiement des dépenses du mois de juillet 2023
3. Acceptation de soumission – TP-2023-29 – Services professionnels en ingénierie, volet électromécanique - Construction d'un nouveau garage municipal
4. Mandat services professionnels en ingénierie, volet civil – Construction d'un nouveau garage municipal
5. Avenant – Contrat de déneigement du secteur des Trois-Saults
6. Modification de la résolution 2023-05-129 – Changement de transmission – Camion arrosoir
7. Embauche – Service des travaux publics
8. Embauche – Inspecteur en bâtiment et en environnement
9. Demande de dérogation mineure – 4, rue de la Randonnée
10. Autorisation de signatures – Addenda entente promoteur – Développement Boischatel inc.
11. Octroi de contrat – Acquisition d'un véhicule d'entretien des sentiers hivernaux
12. Autorisation de dépenses – Acquisition d'un équipement d'entretien des sentiers hivernaux
13. Acceptation de soumission – LOI-2023-23 – Fourniture et installation de clôtures – Domaine du boisé
14. Ordre de changement – Aménagements récréatifs du Domaine du boisé
15. Tarification matières résiduelles
16. Période de questions
 - 16.1 Membres du conseil
 - 16.2 Public
17. Levée de l'assemblée

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du Code municipal.

- 2023-07-173 1. **Motion de remerciement – PLUmobile**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de présenter une motion de remerciement à PLUmobile, à Unitours et plus particulièrement à Monsieur Matthieu Tremblay, coordonnateur de transport, pour l'organisation du transport et des navettes pour le Festival d'été de Québec 2023.
- 2023-07-174 2. **Adoption du paiement des dépenses du mois de juillet 2023**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de juillet 2023, tel que présenté au conseil. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des personnes embauchées par la direction générale.
- 2023-07-175 3. **Acceptation de soumission – TP-2023-29 – Services professionnels en ingénierie, volet électromécanique – Construction d'un nouveau garage municipal**
- Considérant** le processus d'appel d'offres public TP-2023-29 pour les services professionnels en ingénierie, volet électromécanique pour la construction d'un nouveau garage municipal;
- Considérant que** cinq soumissions ont été reçues ;
- Considérant qu'un** comité d'évaluation a procédé à l'analyse des soumissions;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'accepter la soumission conforme ayant obtenue le plus haut pointage, soit celle de DWB Consultants pour un montant de 112 675,50 \$ taxes incluses, et ce, selon les prix forfaitaires au bordereau.
- Ces sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt 2023-1166*.
- 2023-07-176 4. **Mandat services professionnels en ingénierie, volet civil – Construction d'un nouveau garage municipal**
- Considérant** le projet de construction d'un nouveau garage municipal situé au 345, rue des Saphirs;
- Considérant que** la Municipalité doit octroyer un contrat de services professionnels en ingénierie pour le volet civil;
- Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;
- Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la Loi;
- Considérant** les demandes de prix effectuées par le greffier-trésorier adjoint;
- Considérant** la recommandation du greffier-trésorier adjoint;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'accepter la plus basse offre conforme pour les services professionnels en ingénierie pour le volet civil à la firme ARPO Groupe-conseil pour un montant total estimé à 60 626,32 \$, taxes incluses, et ce, selon les prix forfaitaires au bordereau.
- Ces sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt 2023-1166*.

2023-07-177

5. **Avenant – Contrat de déneigement du secteur des Trois-Saults**

Considérant la résolution numéro 2023-06-148 octroyant le contrat pour le déneigement des rues du secteur des Trois-Saults;

Considérant que le déneigement de l'accès au réservoir incendie et de l'entrée du bassin de rétention doit être ajouté au contrat de déneigement du secteur des Trois-Saults pour 2023-2024;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'ajouter au contrat de déneigement du secteur des Trois-Saults le déneigement de l'accès au réservoir incendie et de l'entrée du bassin de rétention par l'entreprise Déneigement Michel Bédard Inc. pour un montant supplémentaire estimé à 3 000 \$, plus taxes, pour l'hiver 2023-2024.

2023-07-178

6. **Modification de la résolution numéro 2023-05-129 – Changement de transmission – Camion arrosoir**

Considérant la résolution numéro 2023-05-129 autorisant le changement de transmission du camion arrosoir du service des travaux publics;

Considérant que le remplacement de la transmission nécessite des travaux supplémentaires;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2023-05-129 et d'autoriser le remplacement de la transmission du camion arrosoir par l'entreprise Desharnais Transmissions Inc. pour un montant total estimé à 21 145,20 \$, plus taxes.

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

2023-07-179

7. **Embauche – Service des travaux publics**

Considérant que le service des travaux publics doit procéder à l'embauche d'un journalier spécialisé ;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée ;

Considérant le processus de sélection des candidats ;

Considérant que le candidat proposé rencontre les exigences du poste ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Thomas Sicotte dès le 2 octobre 2023 au poste de journalier spécialisé au service des travaux publics, selon les conditions prévues à la convention collective.

2023-07-180

8. **Embauche – Inspecteur en bâtiment et en environnement**

Considérant que le service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire doit procéder à l'embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée;

Considérant le processus de sélection des candidats;

Considérant que le candidat proposé répond aux exigences du poste;

Considérant la recommandation du comité de sélection;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner la personne au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour appliquer la réglementation municipale ainsi que celle de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Claudel Romien Keuneng dès le 28 août 2023 au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement et d'autoriser Claudel Romien Keuneng à émettre des permis et des constats d'infraction pour l'ensemble de la réglementation municipale, ainsi que celle de la MRC de La Côte-de-Beaupré qui touche le territoire de Boischatel.

2023-07-181

9. **Demande de dérogation mineure – 4, rue de la Randonnée**

Considérant le *Règlement numéro 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Boischatel*;

Considérant que cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme les éléments suivants:

- L'implantation de l'escalier ouvert donnant accès au rez-de-chaussée à 4,6 mètres de la ligne avant au lieu de 5,2 mètres tel que prévu au tableau 1 de l'article 117 du *Règlement de zonage numéro 2014-976*.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation visant à rendre réputé conforme l'implantation de l'escalier ouvert donnant accès au rez-de-chaussée à 4,6 mètres de la ligne avant au lieu de 5,2 mètres tel que prévu au tableau 1 de l'article 117 du *Règlement de zonage 2014-976*.

2023-07-182

10. **Autorisation de signatures – Addenda entente promoteur – Développement Boischatel inc.**

Considérant le *Règlement numéro 2017-1043 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux*;

Considérant l'addenda 2023-001 concernant l'entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation du projet Le Plateau Boischatel / Développement Boischatel inc.;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'addenda 2023-001 concernant l'entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation du projet Le Plateau Boischatel / Développement Boischatel inc.

2023-07-183

11. **Octroi de contrat – Acquisition d'un véhicule d'entretien des sentiers hivernaux**

Considérant que le service des loisirs et de la culture doit procéder à l'acquisition d'un véhicule de type « côte à côte » pour l'entretien des sentiers hivernaux;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la Loi;

Considérant les demandes des prix effectuées par le directeur du service des loisirs et de la culture;

Considérant que l'offre de prix de SM Sport est plus basse;

Considérant la recommandation de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour l'acquisition d'un véhicule de type « côte à côte » pour l'entretien des sentiers hivernaux à la compagnie SM Sport pour un montant total estimé à 59 273,06 \$, incluant les accessoires, les taxes et les frais d'immatriculation.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2024 pour une période de cinq (5) ans.

2023-07-184 **12. Autorisation de dépenses – Acquisition d'un équipement d'entretien des sentiers hivernaux**

Considérant que le service des loisirs et de la culture désire procéder à l'acquisition d'un équipement afin d'améliorer l'entretien des sentiers hivernaux;

Considérant l'offre de services de la compagnie Tidd Tech Ltd pour la fourniture d'un équipement pour le traçage;

Considérant la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser l'acquisition d'un équipement pour l'entretien des sentiers hivernaux à la compagnie Tidd Tech Ltd pour un montant estimé à 17 089,94 \$, plus les taxes, les frais de transport et de dédouanage.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2024 pour une période de trois (3) ans.

2023-07-185 **13. Acceptation de soumission – Fourniture et installation de clôtures – Domaine du boisé**

Considérant le processus d'appel d'offres public LOI-2023-23 pour la fourniture et l'installation de clôtures au Domaine du boisé;

Considérant que la Municipalité a reçu une (1) soumission et qu'elle s'est avérée conforme ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle Clôtures universelles Inc. pour un montant estimé de 170 674,64 \$ taxes incluses, et ce, selon les prix au bordereau.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt 2022-1131*.

2023-07-186 **14. Ordre de changement – Aménagements récréatifs du Domaine du boisé**

Considérant la résolution numéro 2023-03-065 accordant le contrat pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé à l'entreprise CIVILEX inc. ;

Considérant l'ordre de changement ODC-01 datée du 6 juillet 2023 pour la modification aux bases de béton des luminaires;

Considérant la description des changements demandés aux travaux par l'équipe de professionnels au dossier afin de poursuivre les aménagements récréatifs du Domaine du boisé;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser l'ordre de changement pour un montant de 24 035,00 \$, plus les taxes.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt 2022-1131*.

2023-07-187

15. Tarifification matières résiduelles

Considérant que l'article 2 « TARIFICATION MATIÈRES RÉSIDUELLES » du Règlement numéro 2022-1161 ayant pour objet de fixer le taux de taxe foncière et la tarification pour différents services pour l'année 2023 prévoit que toute nouvelle catégorie d'immeubles non prévue par le présent règlement pourra se voir appliquer un tarif par résolution du conseil;

Considérant la demande de Réseau Charlevoix d'avoir le service de collecte d'un conteneur à ordures et d'un conteneur de recyclage;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement que le tarif de compensation pour la cueillette, le transport et la disposition des matières résiduelles qui sera prélevé soit établi à 8 unités.

16. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun

De la part de l'assistance :

- Aucun

La période de questions a débuté à 19 h 42 et s'est terminée à 19 h 42.

2023-07-188

17. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19 h 42.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Sophie Antaya
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».